

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Convocation¹

Mercredi 15 novembre 2017 – 14 h 30 Rue du Lombard, 69 – Salle 206

Ordre du jour

- 1. Election du Bureau (vote)
- 2. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017 87 (2017-2018) n° 2
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
 - Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme
 - Discussion et examen des tableaux partim
 - Avis (vote)
 - Exposé de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle
 - Discussion et examen des tableaux partim
 - Avis (vote)

site: www.parlementfrancophone.brussels

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

- 3. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018 88 (2017-2018) n° 2
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
 - Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme
 - Discussion et examen des tableaux partim
 - Avis (vote)
 - Exposé de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle
 - Discussion et examen des tableaux partim
 - Avis (vote)

4. Divers

Composition de la commission

Présidence : à désigner

Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs:

PS: MR: M. Mohamed Azzouzi, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Julien Uyttendaele

M. Alain Courtois, Mme Corinne De Permentier, Mme Jacqueline Rousseaux

DéFI: M. Eric Bott, M. Serge de Patoul

cdH: M. Hamza Fassi-Fihri M. Christos Doulkeridis Ecolo:

Membres suppléants :

M. Bea Diallo, Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone

MR: M. Jacques Brotchi, M. Olivier de Clippele, M. Armand De Decker, M. Boris Dilliès

M. Michel Colson, Mme Joëlle Maison, Mme Fatoumata Sidibé DéFI ·

Mme Julie de Groote, M. Bertin Mampaka Mankamba cdH:

Mme Isabelle Durant, N. Ecolo:

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).